



Papeete, le 12 janvier 2015.

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION ET  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS  
CIRCONSCRIPTION N° 1  
Taiarapu - Australes

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
Mesdames et Messieurs les enseignants  
des écoles de Taiarapu et des Australes

## Note de service n° 4

*A faire émarginer par tous les enseignants rattachés à l'école.*

A l'occasion de cette rentrée de janvier, je vous adresse de nouveau mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2015. Dans le droit fil de la mise en œuvre des priorités éducatives précisées par note ministérielle, je vous informe des dispositions suivantes, à mettre en application dès cette rentrée.

### **A) Socle commun de connaissances et de compétences**

Il est déjà applicable en Polynésie française, comme précisé dans la charte de l'Éducation de juillet 2011 et opérationnalisé par nos programmes de 2012. Dès cette année, la DGEE prendra en compte dans ses indicateurs les résultats aux paliers 1 (CE1) et 2 (CM2).

**Le socle commun est bien l'affaire de tous, de la maternelle au collège, et nécessite qu'un travail d'équipe continu lui soit consacré, tout au long de la scolarité obligatoire de chaque élève.**

Afin d'aider les équipes d'école à effectuer le suivi de l'évaluation continue du socle, la circonscription a élaboré un outil (fichier EXCEL) qui est disponible auprès des directeurs, de l'EA-TICE ou des CPAIEN référents. Il convient rapidement d'en prendre connaissance en conseil des maîtres, en relation éventuelle avec l'équipe de circonscription, afin que chaque enseignant puisse en disposer efficacement. En particulier et en urgence, pour ceux des classes de CE1 et CM2.

D'autres outils accompagnent ce dispositif, notamment d'aide à l'évaluation intitulés « grilles de référence » et disponibles pour chacun des paliers. Ils permettent de cibler les modalités et critères d'évaluation attendus et d'organiser les apprentissages en conséquence, avec l'aide éventuelle des maîtres E.

Avant la fin de l'année, les résultats obtenus par les élèves, pour chaque compétence et pour chacun de ces deux paliers (CE1 et CM2), seront à renseigner dans BE1D par les enseignants eux-mêmes (sauf cas particulier de RAPA dont la saisie sera effectuée par l'équipe de circonscription) et sous la bienveillance des directeurs qui seuls peuvent disposer de la clé OTP de sécurité de BE1D. Les modalités de cette opération de saisie qui devra se tenir pendant le temps scolaire et avec remplacement, seront précisées ultérieurement.

### **B) Contenus des inspections à venir**

Comme indiqué lors de la dernière réunion des directeurs, afin de prendre la mesure des difficultés éventuelles dans la mise en œuvre des TUIC, je souhaite assister, lors des inspections à venir, à au moins une séance où l'usage du numérique au service de l'enseignement et des apprentissages sera effectif, de la SG au CM2. Ce chantier s'inscrit évidemment dans l'évolution tant attendue de l'école numérique en Polynésie française.

Par ailleurs, dans les classes de cycle 3, les contenus de formation continue dispensés en circonscription cette année, dans les domaines de l'étude de la langue française tout particulièrement, seront aussi à prioriser dans les séances présentées. La jonction avec les TUIC peut être trouvée à ces niveaux, puisque beaucoup d'outils numériques ont été montrés et développés lors des stages, du réseau Canopé notamment.

J'encourage donc chaque enseignant, dans sa classe, à fournir les efforts nécessaires pour mettre en application ces directives, sous la bienveillance des directeurs.

Tous les membres de l'équipe de circonscription se tiennent à votre disposition pour toute information et aide complémentaires.

L'Inspecteur de l'Education Nationale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Laflaquière', with a large, sweeping flourish underneath.

Jean-Louis Laflaquière